

U D S I S
Union départementale scolaire et d'intérêt social
des Pyrénées-Orientales

extrait du registre des délibérations
séance du 12 décembre 2018

L'an deux mille dix huit et le 12 décembre, à 15 heures 30, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à THUIR, sous la présidence de Jean ROQUE, Président de l'U.D.S.I.S..

N° délibération :	objet :
12/12/18-07	Appel à projet de la commune d'Err sur la redynamisation du site du PUIGMAL

représentants des conseillers généraux :

Titulaires présents : Jean ROQUE, Marie Pierre SADOURNY, Edith PUGNET, René OLIVE

Suppléants présents : Robert OLIVE

Titulaires absents ayant donné procuration : /

Absents : Hermeline MALHERBE, Martine ROLLAND, Michel MOLY, Françoise FITER, Marina PARRA-JOLY

représentants de l'assemblée syndicale :

Titulaires présents : Alain GOT, Mireille REBECQ, Raymond LEMORT, Jacqueline ALBAFOUILLE

Suppléants présents : Katell MATET

Titulaires absents ayant donné procuration : Georges GRAU ayant donné procuration à Jacqueline ALBAFOUILLE, Charles CHIVILO ayant donné procuration à Raymond LEMORT

Absents : Pierre AYLAGAS, Corinne GAILLOT, Henri GEORGES, Jean-Louis ALBITRE, Michel KLUSKA, Yves BARNIOL, Sylvie TORRES, Christophe PAYROU, Loïc GARRIDO

Le Président,

Indique que ce site d'accueil touristique, sur lequel était implanté un stade de neige fermé depuis 2013, doit aujourd'hui rapidement amorcer une reconversion économique et touristique suite à la fermeture de ses activités en lien avec le ski alpin (facteurs climatiques et économiques défavorables).

Précise qu'une étude a été menée entre 2017 et 2018, afin d'apporter des pistes de redynamisation à la restructuration du site par un projet innovant, positionné 4 saisons et durable. Cette démarche a réuni les différents acteurs locaux et a permis de dessiner des orientations appréciées par un Comité de pilotage. Il a également été acté la nécessité de repenser le modèle traditionnel de gestion, notamment dans les rôles et les relations entre le public et le privé.

Ajoute que l'Appel à projet présenté par la commune d'Err s'adresse aux candidats investisseurs, en capacité de développer sur ce site un projet toutes saisons, positionné et innovant, pour la reconversion de l'ancienne station de ski du Puigmal.

Il s'agit d'une consultation ouverte aux porteurs de projet (unique ou groupement) ayant acquis une expérience reconnue et présentant de solides garanties en matière de réalisation et de gestion d'équipements à vocation touristique, de loisirs ou tout autre projet qui respecte les objectifs et les attendus de la présente consultation. Le cadre de la consultation est de fait ouvert et tous les projets en phase avec les attentes de la collectivité seront étudiés.

La commune d'Err est propriétaire :

- du terrain sur l'ensemble du périmètre de l'appel à projet.
- des infrastructures immobilières décrites dans l'annexe n° 1 de l'appel à projet.



- des remontées mécaniques (toute utilisation d'une ou plusieurs remontées mécaniques impliquera le lancement par la commune d'Err d'une concession de service public, en respect de la réglementation).

L'UDSIS est propriétaire du bâtiment «Michel Aris ».

Il est donc proposé que l'UDSIS soit associée à cet appel à projet car directement concernée dans l'avenir du site en général et du bâtiment en particulier.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président de l'U.D.S.I.S.

Jean ROQUE

